



## PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

**SOUS-PREFECTURE DE LENS**  
Bureau du développement du territoire  
Affaire suivie par Béatrice MACIEJEWSKI  
☎ 03.21.13.47.33  
✉ [beatrice.maciejewski@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:beatrice.maciejewski@pas-de-calais.gouv.fr)

Lens, le 14 JUIN 2016

### Compte rendu de la commission de suivi de site de SCORI et SITA NORD EST à Hersin-Coupigny jeudi 24 mars 2016

La réunion était présidée par M. Jean-François ROUSSEL, secrétaire général de la sous-préfecture de Lens.

#### Participaient

##### Pour les administrations

M. Frédéric MODRZEJEWSKI, chef de l'unité territoriale de Béthune, DREAL  
M. Gérard SELIN, inspecteur des installations classées, DREAL  
Mme Béatrice MACIEJEWSKI, sous-préfecture de Lens  
Mme Sandrine LEFORT, service interministériel de défense et de protection civiles, préfecture  
M. Jean-Paul GIBAUD, responsable unité études, risques et eau, coordination territoriale Artois, DDTM

##### Pour la société SITA NORD EST

M. Sylvain COUPIN, responsable zone Nord  
Mme Anne HALATRE, responsable technique effluents  
M. Olivier LEFEBVRE, responsable centre de traitement  
M. Jean-Guy DELIERRE, responsable d'exploitation  
M. Pierre-Yves LONGLET, responsable environnement

##### Pour la société SCORI

M. Jean-Philippe SIMONET, directeur du site  
M. Noël RECHER, directeur environnement  
M. Lucien SEMPERLOTTI, directeur des activités prétraitement solides

##### Pour les collectivités territoriales

M. Daniel DUQUESNOY, adjoint au maire de Fresnicourt-le-Dolmen  
Mme Chantal LAMARRE, adjointe au maire de Fresnicourt-le-Dolmen  
M. Jean-Marie CARAMIAUX, maire d'Hersin-Coupigny

##### Pour les associations de protection de l'environnement et riverains

Mme Blanche CASTELAIN, vice-présidente de « nord nature environnement »  
Mme Mireille HAVEZ, vice-présidente de « environnement, développement alternatif »  
Mme Caroline CAMINADE, Noeux environnement

En préambule, M. ROUSSEL remercie M. le maire d'accueillir la commission de suivi de site dans les locaux de la mairie puis rappelle l'ordre du jour qui a été fixé par le bureau :

**Pour SCORI :**

- rapport d'activité 2015
- point d'avancement des travaux
- départ de feu en 2015
- nuisance olfactive

**Pour SITA NORD EST :**

- rapport d'activité 2015
- état d'avancement de la mise en place du nouveau schéma directeur de la valorisation du biogaz

Le compte rendu reprend uniquement les questions et commentaires qui ont été formulés par les participants.

**I/ PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DE LA SOCIETE SCORI PAR M. SIMONET**

**Sécurité**

Départ de feu sur un broyeur de traitement. Il n'y a pas eu de blessé.

Mme Castelain demande si on connaît l'origine du sinistre.

M. Simonet explique que l'origine du feu est dû à l'échauffement de parties métalliques dans le prébroyeur. En effet, la trituration par le rotor (avec couteaux métalliques) a échauffé des pièces métalliques à broyer. Le feu a été maîtrisé rapidement grâce au système de sécurité. Il s'agit d'une nouvelle ligne de broyage.

M. Roussel demande si la nature des déchets peut être mise en cause.

M. Simonet informe qu'une analyse détaillée des causes de cet incendie sera analysée afin d'engager des actions correctives.

Mme Havez demande si un contrôle est réalisé sur les déchets à l'entrée du site ?

M. Simonet répond que tous les produits ont une fiche spécifique détaillant la composition du déchet. Les opérateurs vérifient que les caractéristiques physico-chimiques des déchets respectent strictement les critères d'acceptation du centre. En cas de non-conformité, le producteur ou le détenteur du déchet ainsi que la DREAL sont informés. L'inspection des installations classées prend alors contact avec le client pour s'assurer que les déchets ont été réorientés vers une filière de traitement adaptée.

M. Modrzejewski observe qu'il s'agit du 4ème départ de feu en peu de temps. Il demande de rester vigilant.

M. Simonet indique que les contrôles ont été renforcés. La société a investi 9 M € pour améliorer la sécurité malgré une situation économique compliquée.

M. Roussel souhaite savoir s'il y a eu des conséquences sur l'environnement.

M. Simonet répond qu'il n'y a pas eu d'impact sur l'environnement.

Mme Castelain demande où en est l'étude de danger.

M. Simonet répond qu'elle est terminée. Elle a été complétée à la demande de la DREAL. Elle prend en compte la nouvelle ligne de broyage de déchets encore emballés, d'emballages, de pots de peinture, de matériaux souillés.

M. Modrzejewski explique que le dossier est en cours d'instruction. Il peut d'ores et déjà annoncer qu'il n'y aura pas de plan de prévention des risques technologiques (PPRT) prescrit puisque les zones d'effets se situent à l'intérieur du site. Il ne sera pas institué de servitudes d'utilité publique.

Mme Lamarre demande si la commune sera informée des conclusions de cette étude de danger.

M. Modrzejewski indique que l'arrêté préfectoral donnant acte de l'étude de dangers et des résultats cartographiques de l'aléa seront transmis à M. le Maire.

### **ETUDE D'IMPACT**

#### **Transport routier (page 10)**

Mme Castelain constate une augmentation de plus de 2 % par rapport à l'exercice 2014.

L'exploitant explique que cette hausse est due à la progression de déchets entrants.

### **PLAINTES ODEURS (page 25)**

En 2015, le site a été alerté 27 fois soit 40 % de moins qu'en 2014.

M. Caramiaux est préoccupé par la problématique « odeurs » car il ne sait pas quoi répondre aux citoyens. Il espère que la situation va s'améliorer en 2016.

M. Roussel souhaite connaître l'origine des plaintes.

M. Simonet répond que les appels viennent essentiellement de Bracquencourt. Lorsqu'il y a une réclamation, un collaborateur se déplace pour rencontrer le plaignant. Parfois, certaines plaintes n'ont pas de lien avec Scori, car l'usine est en arrêt pour des opérations de maintenance.

M. Modrzejewski invite l'exploitant à poursuivre les actions qui ont été réalisées en 2013-2014.

M. Caramiaux demande s'il peut y avoir des effets sur la santé. Si une étude a été réalisée ?

M. Simonet explique que les salariés sont suivis par le médecin du travail tous les six mois. Une étude des risques sanitaires a été réalisée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et présentée en commission.

M. Modrzejewski précise que l'évaluation du risque sanitaire des activités en fonctionnement normal et en mode accidentel a été prescrite par arrêté préfectoral du 25 avril 2008. Cette évaluation a été établie sur la base des valeurs limites de concentrations réglementaires. Il ajoute que le risque zéro n'existe pas.

M. Roussel se souvient que lors des réunions précédentes, il y a eu des échanges quelquefois un peu vifs. Il se félicite de l'amélioration de la situation pour la 2ème année consécutive.

M. Simonet explique que les investissements réalisés relatifs aux modifications apportées aux installations ont permis de continuer à réduire l'impact des activités du site notamment en termes d'odeurs.

### **PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE SITA NORD EST PAR M. LEFEBVRE Nature, quantité, provenance des déchets traités en 2015**

#### **Tableau récapitulatif de la quantité de déchets reçus selon leur provenance (page 11)**

La quantité de déchets reçus est en baisse de 10 % par rapport à 2014

M. Modrzejewski explique que ce chiffre est constant, cohérent.

Mme Castelain observe une forte augmentation des boues de station d'épuration.

Mme Lamarre fait part de sa satisfaction, car elle préfère que ces déchets partent en décharge plutôt qu'en épandage dans les champs.

M. Modrzejewski répond qu'en principe elles sont valorisées par épandage agricole mais seulement si elles présentent un intérêt agronomique et si elles répondent à certaines contraintes réglementaires qui sont :

- la réalisation d'une demande d'autorisation/déclaration en fonction du volume annuel épandu,
- la réalisation d'un plan d'épandage et mise en place obligatoire d'une traçabilité (Arrêté du 02 février 1998) et d'un suivi agronomique sérieux après épandage,
- de répondre aux critères d'homologation (Code Rural), aux prescriptions réglementaires et aux normes en vigueur (la NFU 44-041 énonce les valeurs seuils),
- une homologation ou une APV (Autorisation Provisoire de Vente),
- l'adaptation des boues utilisées aux caractéristiques des sols,

Les producteurs de boues doivent mettre en place un dispositif de surveillance de la qualité des boues et des épandages.

Mme Lamarre demande si la commune est informée lorsqu'il y a un épandage.

M. Modrzejewski explique que la demande d'autorisation est soumise pour avis aux collectivités locales et à enquête publique. En revanche, la date d'épandage n'est pas connue.

Mme Castelain constate un refus de tri de déchets industriels banals (DIB).

M. Modrzejewski explique que les producteurs de déchets ont l'obligation de séparer les produits valorisables des déchets non-valorisables.

#### **Projet ISDND schéma énergétique**

Les travaux en cours consistent au remplacement de 3 des 4 moteurs de puissance électrique de 1260 kWh par 2 moteurs de puissances électriques de 1560 kWh. Le 4e moteur sera quant à lui maintenu en service jusqu'à la fin des obligations contractuelles avec EDF en 2018.

Ces nouveaux équipements seront complétés par des échangeurs thermiques permettant d'améliorer la performance énergétique globale de l'unité afin de valoriser les calories dans le cadre de l'augmentation de capacité de l'unité de traitement des lixiviats conformément aux prescriptions préfectorales complémentaires.

Enfin, une chaudière de type Valorix complétera cet ensemble pour permettre l'appoint énergétique nécessaire à l'atteinte des performances relative au traitement des lixiviats.

#### **Permis de construire (page 14)**

Obtention le 28 août 2015 du permis de construire pour l'extension d'une unité de traitement des lixiviats.

M. Lefebvre explique que le centre d'Hersin-Coupigny devient une plate-forme et pourra doubler sa capacité de traitement à compter de 2017.

Mme Castelain demande pourquoi agrandir cette unité alors que le traitement des lixiviats est en baisse. D'où viendraient les lixiviats ?

M. Lefebvre répond que cette installation permettra de satisfaire les besoins de traitement d'autres Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), notamment celle de Dannes dont la loi littorale n'a pas permis la délivrance du permis de construire sa propre unité.

M. Modrzejewski ajoute qu'il s'agit d'une situation pérenne.

#### **Contrôles réglementaires (page 26)**

Pas de contrôle douanier en 2015.

M. Roussel souhaite savoir en quoi consiste les contrôles.

La visite porte sur la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Elle a été instituée le 1er janvier 1999, et vise à modifier les comportements dans un sens plus favorable à l'environnement en incitant la valorisation. Le montant de cette taxe est de 20 €/T pour les déchets ayant fait l'objet d'une valorisation énergétique du biogaz de plus de 75 % et 32 €/T s'il n'y a pas cette valorisation.

### Relations extérieures (page 31)

#### Suivi des réclamations

1 réclamation transporteur pour problème de pesée au pont bascule.

Mme Castelain demande quel est le temps d'attente sur le pont bascule ?

M. Coupin répond qu'il n'y a pas de temps d'attente au-delà de la durée strictement nécessaire au bon déroulement des contrôles d'acceptation en entrée de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) et des opérations d'enregistrement des pesées obligatoires pour garantir la traçabilité requise.

Avant de conclure, Mme Havez fait remarquer l'absence des représentants des salariés.

Les directeurs indiquent qu'ils ont bien été invités.

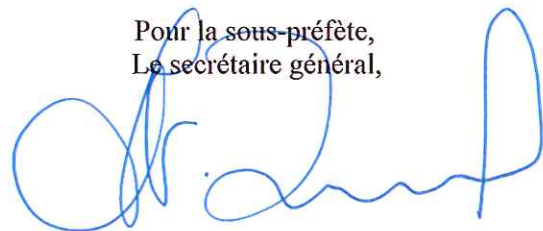
La sous-préfecture le confirme. Une invitation leur a été envoyée.

M. Modrzejewski rappelle que depuis la création des commissions de suivi de site (CSS) conformément au décret n° 2002-189 du 7 février 2012, le collège des salariés a été ajouté.

M. Roussel remercie les exploitants pour la qualité, la synthèse et les précisions des présentations. Il note qu'il n'y a pas de difficulté majeure sur ces deux sites. Il souligne les bonnes relations entre élus et exploitants ainsi que le partenariat avec l'association Noeux Environnement dans le cadre des aménagements en faveur de la biodiversité.

M. Caramiaux confirme les excellents rapports avec les industriels et leur implication forte dans la vie locale.

Pour la sous-préfète,  
Le secrétaire général,



Jean-François ROUSSEL